



Pour diffusion immédiate : 7/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION VISANT À PROTÉGER LES CONSOMMATEURS QUI SE FONDENT SUR DES INFORMATIONS INCORRECTES RELATIVES AU RÉSEAU DE FOURNISSEURS**

*Le nouveau règlement respecte l'engagement pris par l'État de protéger les consommateurs contre les coûts inattendus*

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui que le Département des services financiers de l'État de New York a adopté une réglementation visant à protéger les consommateurs contre des coûts inévitables et inattendus lorsqu'ils se sont fiés à des informations incorrectes dans le répertoire des prestataires de soins de santé de leur assureur. Le nouveau règlement répond à une préoccupation de longue date des groupes de défense des consommateurs en garantissant que les consommateurs qui font appel à des prestataires qu'ils pensent être dans le réseau sur la base d'informations erronées fournies par leurs assureurs ne paieront pas plus que leur participation aux coûts du réseau. La gouverneure a inscrit cette initiative dans son discours sur l'état de l'État de 2022.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « Les New-Yorkais ne devraient jamais être pris au dépourvu par des coûts inattendus dus à des informations incorrectes dans le répertoire des prestataires de soins de santé de leur assureur. Ce nouveau règlement contribuera à protéger les consommateurs contre les coûts inattendus et à faire en sorte qu'ils ne paient pas plus que leur participation aux coûts du réseau. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement de mon administration à veiller à ce que les consommateurs soient traités équitablement, et je suis fière que nous prenions cette mesure pour tenir cette promesse ».

**La surintendante du Département des services financiers, Adrienne A. Harris, a déclaré :** « Les assureurs ont la responsabilité de fournir des renseignements exacts sur les fournisseurs, et les consommateurs devraient pouvoir se fier à ces renseignements lorsqu'ils prennent des décisions importantes concernant les soins médicaux pour eux-mêmes et leur famille. Cette réglementation, qui aurait dû être adoptée depuis longtemps, est une question de bon sens - les assureurs ne devraient pas faire de bénéfices en facturant aux consommateurs des frais de hors réseau lorsque l'assureur est responsable de l'information erronée indiquant qu'un prestataire de soins de santé faisait partie du réseau ».

Selon le règlement final, il y a mauvaise communication au niveau de l'annuaire des prestataires lorsque :

- Un fournisseur qui ne fait pas partie du réseau de l'assureur figure à tort comme fournisseur du réseau dans le répertoire des fournisseurs en ligne ou sur papier de l'assureur ;
- En réponse à la demande d'information d'un consommateur par téléphone ou par voie électronique, un assureur indique par écrit qu'un fournisseur est dans le réseau alors qu'il ne l'est pas ; ou
- Un assureur omet de fournir par écrit à un consommateur des renseignements sur l'état du réseau dans un certain nombre de jours après que le consommateur en a fait la demande par téléphone ou par voie électronique.

Le règlement est conforme aux exigences de la loi fédérale No Surprises Act qui protège les consommateurs contre les informations erronées dans les annuaires de prestataires.

Une copie du règlement final peut être trouvée sur le [site web](#) du DFS.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418